

Charte environnementale du TAGC

“Nous ne pouvons pas rester passifs face aux dérèglements climatiques et environnementaux - qui compromettent l’existence même des sociétés humaines et de l’ensemble du vivant - sans agir. Ces bouleversements s’illustrent notamment par l’érosion de la biodiversité, la pollution chimique des milieux, l’anthropisation des sols, l’altération du cycle de l’eau, l’acidification des océans et le changement climatique. Les limites planétaires nous imposent d’inverser la tendance et de réduire notre empreinte environnementale.

Il devient urgent d’adopter une posture en cohérence avec notre connaissance de la situation dans laquelle les activités anthropiques nous ont placés. En ligne avec l’avis du COMET qui intègre les enjeux environnementaux à l’éthique de la recherche (<https://comite-ethique.cnrs.fr/avis-du-comets-integrer-les-enjeux-environnementaux-a-la-conduite-de-la-recherche-une-responsabilite-ethique/>), nous affichons notre volonté de réduire nos émissions de gaz à effets de serre à hauteur de 50% d’ici à 2030 (accord COP21 / objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone). Nous considérons que le contenu de notre recherche ne justifie aucune forme d’exemption et sommes conscient·es des bienfaits de l’exemplarité.

Réduire notre empreinte requiert un élan et des actions à toutes les échelles, celles des personnes, du laboratoire à travers ses personnels, de sa direction et de nos tutelles. Sur le plan individuel chacun·e est appelé·e à se sensibiliser aux enjeux environnementaux et à s’impliquer activement dans la transition. A l’échelle du laboratoire, les objectifs de réduction de l’empreinte, le choix de la trajectoire de réduction et les dispositifs pour y parvenir seront discutés et décidés collectivement. Dans ce cadre, la direction s’engage avec l’appui du groupe de travail « Transitions@TAGC » et de l’ensemble des personnels à

- (i) considérer l’empreinte environnementale comme essentielle dans sa politique;
- (ii) produire des indicateurs pertinents de ses émissions GES;
- (iii) proposer des outils incitatifs d’accompagnement à la transition des pratiques;
- (iv) porter un message auprès des tutelles pour travailler sur les différents postes de réductions.

En abordant cette transition, nous mettons un accent particulier sur la bienveillance et le respect de la diversité des opinions et des situations de chacun·e. L’objectif est de mettre en oeuvre des modifications de nos pratiques acceptées collectivement car co-construites par le plus grand nombre."